# Macintosh HD:Users:anne-marie:Desktop:FBM_LETZ_VERT_CMYK_POS.jpgConditions d’inscription à l’action de sensibilisation « Fairtrade School »

# Conditions d’inscription

Révision : 26.07.18

**Entre les soussignés**

Monsieur Jean-Louis Zeien, président de Fairtrade Lëtzebuerg asbl, sur avis du comité d’administration de Fairtrade Lëtzebuerg, ayant tous les pouvoirs aux fins présentes, Madame Silvia Monteiro, responsable « Éducation et générations futures » de Fairtrade Lëtzebuerg asbl,

**Et Madame, Monsieur, directeur/directrice de l’établissement scolaire**

Mr/Mme\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Établissement scolaire :\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**et Madame, Monsieur, représentant(e) du comité de gestion Fairtrade School**

Mr/Mme\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Établissement scolaire : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**il a été convenu et arrêté ce qui suit :**

**1. Définitions**

**1.1.1** Sont considérés comme établissements scolaires tous les lycées secondaires et secondaires techniques sur le territoire du Grand-Duché.

**1.1.2** Sont considérés comme partenaires « Fairtrade School » (par la suite abrégé FT School) les établissements scolaires ayant souscrit à l’action de sensibilisation FT School et qui respectent les critères d’engagement.

**1.2.1** Est considéré comme gestionnaire du projet FT School Fairtrade Lëtzebuerg

**1.2.2** Sont considérées comme tâches du gestionnaire de projet FT School:

* Élaborer un concept FT School pour le système de l’enseignement secondaire au Luxembourg.
* Valider les critères FT School.
* Décerner le label FT School sur base de dossiers envoyés par les différents lycées intéressés (suivi et renouvellement respectif ou retrait de la certification FT School).
* Accompagner et soutenir le processus de mise en place, de contrôle et de validation du concept dans les lycées.

**2. Objectifs**

L’action de sensibilisation FT School  vise à promouvoir le commerce équitable avec les petits producteurs du Sud dans les différents établissements scolaires du Luxembourg.

**3. Critères d’engagement des établissements scolaires**

**3.1. Création d’un comité de gestion** **FT School**

Un comité de gestion FT School est formé dans l’établissement scolaire. Celui-ci est composé de représentants des élèves et de professeurs. 5 personnes au minimum siègent dans le comité qui se réunit au moins une fois chaque trimestre. Pour les écoles qui ont plusieurs ordres d’enseignement, le comité veillera à inclure des représentants de chaque ordre d’enseignement.

Une personne de contact est définie qui gère l’envoi des documents au gestionnaire des FT School et l’informe sur les évolutions en cours d’année. Dans le cas où la personne de contact ne peut plus assurer son rôle, le comité s’engage à trouver un remplaçant.

**3.1.1 Mission du comité de gestion FT School**

* Identifier une politique FT School propre à l’établissement.
* Définir quelques actions à réaliser au cours de l’année.
* Veiller à ce que les critères d’engagement soient respectés.
* Rédiger un rapport d’activités à la fin de l’année scolaire.
* Veiller à la cohérence lors de l’organisation d’actions de sensibilisation (produits utilisés, gestion de l’eau, etc.)

**3.2. Offre de produits labellisés Fairtrade au sein de l’établissement scolaire**

Le programme gouvernemental 2013-2018 prévoit la mise en œuvre d’une fiche d’impact « développement durable » (*Nachhaltigkeits-Check*) pour les projets et décisions gouvernementaux susceptibles d’avoir une incidence en termes de développement durable. Dans ce contexte, les établissements publics sont encouragés à s’approvisionner en produits socialement responsables.

La plupart des services de restauration scolaire au Luxembourg, s’engagent à proposer des produits provenant du commerce équitable et à employer systématiquement des produits avec le label Fairtrade dans la préparation des plats.

Dans les établissements scolaires disposant de distributeurs automatiques, des boissons Fairtrade et « snacks » Fairtrade doivent être proposés en alternative aux convives. Dans le cas où l’établissement scolaire ne disposerait pas de distributeur, le critère « proposer des produits Fairtrade dans les distributeurs » ne constitue pas un critère pour recevoir le Label.

Des produits labellisés Fairtrade seront proposés de façon permanente dans les salles de réunion et de conférence des professeurs.

**3.3. Visibilité**

Les partenaires FT School s’engagent à :

* apposer le certificat FT School à un endroit bien visible.
* mettre en avant l’action de sensibilisation FT School régulièrement (p.ex. articles dans le journal de l’école, site internet, etc.).
* informer la communauté scolaire sur la signification de FT School.
* Faire figurer le logo FT School sur le site internet de l’école

**3.4. Sensibilisation / éducation au développement**

Les partenaires FT School s’engagent à :

* intégrer la thématique du commerce équitable dans les matières qui se prêtent au sujet (p.ex. géographie, économie, langues, etc.).
* organiser une action de sensibilisation d’envergure autour du commerce équitable au moins une fois par année scolaire.

**3.5. Alternatives**

Dans le cas où, pour des raisons d’organisation, un des critères de visibilité de la FT School ne peut être respecté, l’établissement scolaire s’engage à remplacer ce critère par une autre mesure approuvée par Fairtrade Lëtzebuerg.

**4. Support de Fairtrade Lëtzebuerg**

**4.1. Matériel de promotion**

Fairtrade Lëtzebuerg met à disposition des partenaires FT School des outils promotionnels et du matériel d’information sur le commerce équitable afin de sensibiliser la communauté scolaire :

* Certificat Fairtrade School
* Matériel pédagogique
* Brochures
* Flyers
* Bulletin trimestriel Fairtrade News

**4.2. Promotion des FT School et participation aux actions ponctuelles de Fairtrade Lëtzebuerg**

Fairtrade Lëtzebuerg asbl s’engage à soutenir l’effort fait par les établissements participant à l’action FT School en leur donnant une place particulière dans ses actions de sensibilisation (campagnes, communiqués de presse, conférences de presse, etc.) et dans sa communication, notamment via les réseaux sociaux ainsi que dans nos bulletins trimestriels Fairtrade News.

**5. Contrôle et Suivi**

Fairtrade Lëtzebuerg est autorisé à contrôler le respect des critères d’engagement en se basant sur le rapport d’activité annuel rédigé par le comité de gestion FT School.

Fairtrade Lëtzebuerg se réserve le droit de procéder à une résiliation du partenariat si l’autre parti a violé des dispositions importantes des critères d’engagement.

1. **Début, durée et cessation du partenariat**

Le processus FT School débutera avec l’inscription de l’établissement à la campagne de sensibilisation FT School.

Suite à celle-ci les noms des membres du comité de gestion FT School ainsi que la politique FT School propre à l’établissement scolaire pour l’année en cours devront être communiqués à Fairtrade Lëtzebuerg. La certification doit être précédée d’une période minimale d’un trimestre d’engagement. Lors de cette période, le comité de gestion doit être formé et faire preuve d’engagement pour le commerce équitable, en organisant une action de sensibilisation au sein du lycée pendant ce trimestre.

La cessation du partenariat entre en compte dans le cas d’un manquement grave aux critères d’engagement.

Le partenariat FT School est valable pendant l’année scolaire de souscription et est sujet à renouvellement chaque année scolaire.

1. **Dispositions finales**

7.1 Entrée en vigueur

Une fois l’inscription comme partenaire FT School effective, les présentes conditions d’inscription entrent en vigueur.

Lieu et date:

Signatures :

**Président de Fairtrade Lëtzebuerg**

**Jean-Louis Zeien**

**Directeur/trice de l’établissement**

**scolaire**

☐ Je suis d’accord que mes données inscrites dans la présente convention seront collectées et traitées.

Remarque: à tout moment, vous pouvez envoyer un mail à privacy@fairtrade.lu pour révoquer votre consentement. Vous trouverez les informations détaillées sur la façon de traiter avec les données des utilisateurs sur notre site internet : https://fairtrade.lu/protection-de-données.html

**Responsable « Éducation et**

**générations futures » de Fairtrade**

**Lëtzebuerg**

**Silvia Monteiro**

**Représentant(e) du Comité de gestion**

**Fairtrade School de l’établissement scolaire**